

# UABT03 - Expérience professionnelle ou stage de troisième année de Licence (HTT)

## Présentation

## Programme

## Contenu

Cette UA (unité d'activité) est validée au choix par :

- la validation de l'UA d'admission à l'Ei-Cnam
- Examen de l'expérience professionnelle dans "D3" : CV détaillé + preuves d'activité professionnelle.

Une expérience professionnelle de trois ans est exigée après un niveau Bac ou d'un an après un niveau Bac+2, dont 3 mois en tant que professionnel, ETAM ou IAC, du BTP de l'architecture, de l'immobilier, de la maintenance, de la gestion, de l'industrie. Lorsque le candidat ne possède pas d'expérience professionnelle au niveau demandé, le Cnam offre la possibilité de signer une convention de stage dans le BTP de trois mois minimum (et jusqu'à deux fois six mois) pour compléter son expérience professionnelle.

Plus d'informations : <https://btp.cnam.fr/hors-temps-de-travail-htt/>

Mis à jour le 01-09-2019



**Code : UABT03**

Unité d'activité de type  
expérience ou stage

18 crédits

**Responsabilité nationale :**  
EPN01 - Bâtiment et énergie /  
Jean-Sébastien VILLEFORT